

Fiche Action	DV2B0115	« Assurer le maintien et le développement de l'activité agricole »
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV2B	Roannais
Objectif	2	Conforter les filères à fort ancrage territorial
Axe	1	Faire du Roannais un espace économique à haute valeur ajoutée

Relève du PSADER

Oui

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

Renforcer les dynamiques agricoles et forestières du territoire :

L'agriculture roannaise est un secteur d'activité structurant pour le territoire (impact paysager, importance dans

l'économie rurale du territoire). L'avenir de la profession est cependant incertain car le contexte est difficile, marqué par le recul progressif de l'espace agricole, une diminution du nombre des exploitations et une remise en question des filières globales (secteur lait et viande).

Face à ces constats, il importe d'impulser une dynamique s'appuyant sur un ensemble d'actions territorialisées relevant de l'installation/transmission, du confortement ou de l'innovation en matière de filières et débouchés en s'appuyant sur les ressources locales, de l'optimisation de la ressource forestière, appuyées par une animation locale appropriée.

Description du contenu opérationnel

Repérage et accompagnement systématique des cédants en fonction des enjeux locaux, en parallèle à de l'animation sur la transmission/reprise, en complémentarité avec la politique de droit commun de la Région. Un comité de pilotage à l'échelle du Pays organise l'action par bassin de vie en impliquant les élus locaux, veille au renouvellement des exploitations et à l'orientation de certaines transmissions vers le maraîchage pour équilibrer

l'offre locale circuit-court (Cf. diagnostic et bilan). Cette action peut également générer des projets relevant de

l'accueil d'actifs ruraux non exclusivement agricoles, soutenus par ailleurs par le CDDRA.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Modification de l'intitulé de l'action : « Assurer le maintien et le développement de l'activité agricole »

Adaptation des crédits de fonctionnement en fonction des projets prévus (diminution des crédits)

Condition de mise en œuvre : rédaction et validation d'une convention entre Roannais Pays de Rhône-Alpes, la Chambre d'Agriculture et la collectivité : contexte, objectifs et résultats attendus par les partenaires.

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

MAURICE Nils - 04 77 44 23 50 - nmaurice@roannaispays.com

Famille de bénéficiaires potentiels

O. P. A., collectivités, consulaires

Indicateurs de suivi

Les indicateurs de réalisation (ex : temps animation, nombre projets) et de résultat

(quantitatif et qualitatif), seront précisés en fonction du détail des actions (dossier par dossier).

Calendrier de mise en oeuvre

2010 - 2015

Partenariat

Agriculteurs, consommateurs, professionnels, élus

Périmètre concerné

Echelle Pays

Transversalité

Observations

Analyse développement durable

Economie/activité

Développer l'installation agricole :

- En offrant de nouveaux débouchés aux agriculteurs.
- En permettant le maintien de structure ou l'installation de jeunes.
- En développant des projets agri-ruraux sur des structures non viables pour une reprise à l'identique.

Environnement

Possibilité d'amélioration des structures foncières suite à cette action, permettant des économies d'énergie pour les agriculteurs.

La transmission d'exploitations permet de maintenir une dynamique agricole locale et donc l'entretien du paysage, des parcelles, des linéaires de haies, des bords de rivière... Les friches et la déprise reculent.

Social

- Encouragement de l'installation de jeunes agriculteurs y compris hors cadre familial.
- Tisser des liens entre les générations (cédants – porteurs de projets).
- Tisser des liens entre le milieu urbain et le milieu rural par l'apport de candidats à l'installation éventuellement issus du milieu urbain.
- Possibilité de mettre en place des groupes intersectoriels.

Gouvernance

- Mise en place de comités de pilotage pluraliste (élus locaux, représentants professionnels agricoles, etc.) qui encadrent et suivent la démarche.
- Mise en place des comités techniques communaux avec une double animation (Chambre d'Agriculture, Pays).

Validité

- Une installation aujourd'hui contribue à la pérennisation de l'agriculture pour plusieurs décennies.
- Initier un climat local favorable à la conciliation à l'échange sur le long terme.
- Mise en place d'une animation locale avec une forte présence territoriale.

Visualisation graphique	-Value		Neutre		+Value	
Economie/activité					X	
Environnement					X	
Social						X
Gouvernance						X
Validité					X	

Plan de financement prévisionnel (€) :

Possibilité de prise en compte des coûts internes ? Oui Non

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
Dynamique des emplois agricoles	Fonctionnement	238 000	238 000
Total Fonctionnement		238 000	238 000
Total Investissement			
Total		238 000	238 000

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		238 000	119 000	50
Total des subventions			119 000	50

Auto financement		119 000	
Total		238 000	

Poucentage d'opérations prévues en investissement : 0%